

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Subventions 2020 en faveur des Unions départementales de syndicats.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour 2020, 4 Unions départementales de syndicats ont déposé des demandes de subventions auprès du Conseil départemental.

1 - UD CGT : l'Union départementale organise depuis de nombreuses années des permanences d'accueil juridique. Pour l'année 2019, elle a poursuivi son action envers les salariés et a ainsi organisé des stages d'une semaine et des journées d'étude qui ont rassemblé de nombreuses personnes. Par ailleurs, elle a maintenu ses permanences consacrées à ce thème sur le Département. Elle envisage sur 2020 de poursuivre et de consolider ce programme d'actions.

2 - UD CFTC : cette union a développé un pôle juridique de proximité et des permanences sociales, répartis entre les Unions locales des communes et le siège départemental. L'objectif est de répondre aux sollicitations des salariés du Département sur ces domaines. Ainsi, en 2019, plus de 2 000 personnes ont été reçues dans les permanences, ont pu accéder à divers documents et bénéficier de conseils. L'année 2020 sera consacrée à la pérennisation de cette action et à la mise en place de nouvelles initiatives.

3 - UD CFDT : en 2019, l'UD CFDT a maintenu ses permanences juridiques dans ses locaux. Celles-ci fonctionnent soit par un accueil physique soit par téléphone et elles sont assurées par des conseillers formés pour l'occasion. Elle a également assuré des formations de ses membres et du conseil aux salariés pour les entretiens d'embauche. Pour 2020, elle entend continuer ces actions.

4 - UD FO : outre son action dans le domaine de l'accueil juridique, qui lui a permis en 2019 d'accueillir plus de 2 000 personnes pour des conseils et de l'information, l'UD FO a mis en place une activité similaire dans le domaine de la défense du consommateur, avec près de 500 personnes accueillies et renseignées. Elle a pu enrichir son travail en intégrant Internet dans son action. En 2020, elle prévoit de maintenir ces permanences.

Après examen des dossiers, il est proposé un montant global de subventions de 96 300 €

Le tableau suivant présente la liste des Unions Départementales retenues ainsi que les montants proposés correspondants :

UD	VILLE	PROPOSITION
UD CGT	Marseille	34 800 €
UD CFDT	Marseille	17 400 €
UD CFTC	Marseille	11 600 €
UD FO	Marseille	32 500 €
TOTAL		96 300 €

Modalités d'engagement : les Unions départementales de syndicats s'engagent à réaliser les actions faisant l'objet du soutien financier et doivent fournir, au plus tard au 30 juin de l'année n+1, un bilan d'activité ainsi qu'un budget réalisé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL